

D.2020.09.23.2.23

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 23 Septembre 2020

2 - PLANIFICATION ET ECO-MOBILITES
**2.23 – COHERENCE URBANISME / MOBILITES : AVIS SUR LE DOSSIER D'ENQUETE PREALABLE DU
PROJET DE LA ZAC FERRO LEBRES A TOURNEFEUILLE**

L'an deux mille vingt, le vingt trois septembre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X (a/c du point 4.1)		X (jusqu'au point 3.3 inclus)
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (M. Perrin)	
FAURE Dominique	X		
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
PERRIN Philippe	X		
PORTARRIEU Jean-François	X (a/c du point 4.1)		X (jusqu'au point 3.3 inclus)
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X (a/c du point 4.1)		X (jusqu'au point 3.3 inclus)
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique		X (M. Lubac)	
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

1) Cadre législatif

La Préfecture de la Haute-Garonne a transmis aux collectivités publiques, pour avis par délibération prise par l'organe collégial compétent, le dossier d'enquête préalable du projet de ZAC de Ferro-Lèbres à Tournefeuille.

En effet la réalisation de ce projet est soumis à évaluation environnementale, afin d'obtenir une déclaration d'utilité publique et de déterminer les parcelles à déclarer cessibles.

2) Synthèse du projet

Le projet de ZAC Ferro-Lèbres est un projet d'aménagement urbain d'une zone de 13 hectares, à vocation mixte, situé sur le territoire de Tournefeuille.

Le projet consiste en la création d'un nouveau quartier d'environ 700 logements et 49 000 m² de surface de plancher, avec différentes formes d'habitat (collectif, maisons de ville, maisons individuelles), permettant l'accueil d'une population diversifiée (accession à la propriété, locatif privé et social), l'accueil d'équipements et services de proximité, l'aménagement d'espaces publics (voirie, modes actifs) et d'espaces verts.

Il s'inscrit dans la cohérence du plan de développement urbain communal. La conception du projet d'aménagement consiste en une greffe étroite du nouveau quartier avec le tissu urbain existant et une ouverture tant visuelle que fonctionnelle vers les espaces verts environnants. La recherche d'une qualité environnementale est présente tout le long du processus d'aménagement, de la programmation à la conception puis à la réalisation (qualité des espaces verts, gestion de l'eau, qualité architecturale, gestion des déplacements).

3) Avis de Tisséo Collectivités

Dans la logique de cohérence urbanisme - mobilités portée par le SCoT et par le Projet Mobilités 2020.2025.2030 valant PDM (Plan De Mobilité – nouvelle appellation des PDU) de la grande agglomération toulousaine, une concertation a été menée par le maître d'ouvrage de l'opération et Tisséo Collectivités, afin de vérifier la cohérence de la desserte en transport en commun, de la programmation de la ZAC et de l'évolution démographique du territoire.

Dans ce cadre, afin de préserver l'avenir, il a été demandé de calibrer la voirie interne de la ZAC afin qu'elle puisse accueillir si nécessaire et en tant que de besoin des véhicules de transports en commun.

Ce calibrage interne de la voirie est pris en compte dans les pièces techniques du dossier d'enquête préalable.

Tisséo Collectivités indique que la desserte par le réseau urbain est efficace : la ZAC Ferro-Lèbres bénéficiera ainsi de la desserte proposée par le réseau Tisséo avec la Linéo 3 sur l'Avenue de Lardenne, la ligne 67 sur le Chemin du Ramelet Moundi et la ligne 46 sur le Chemin de Ferro Lèbres.

La mise en place d'une desserte interne à la ZAC à court ou moyen terme n'est pas programmée.

Aussi le gabarit de la voirie principale est une préservation pour le futur, pas un engagement à faire à court/moyen terme.

D'une façon plus générale et en lien avec les plans et programmes applicables pour l'agglomération toulousaine, Tisséo Collectivités note que les objectifs d'urbanisation de la ZAC Ferro-Lèbres répondent positivement à ceux du Projet Mobilités 2020.2025.2030 valant PDM de la grande agglomération toulousaine, en aménageant un secteur plus dense de transports en commun du réseau Tisséo.

valant PDM de la grande
 Accusé de réception en préfecture
 à 03-253100986-20200923-2-23D-
 DE
 Date de télétransmission : 25/09/2020
 Date de réception préfecture : 25/09/2020

Ces éléments considérés, Tisséo Collectivités ne formule pas d'autres observations sur le dossier d'enquête préalable à la réalisation de la ZAC Ferro-Lèbres.

*
* *

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants

ARTICLE 1 : APPROUVE les observations formulées et demande leur instruction et prise en compte.

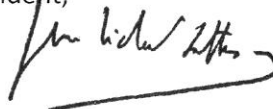
ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise :

- au service de la Préfecture en charge de la procédure réglementaire de consultation.
- à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES